



Interprovincial Cooperative Limited

2, 4-D ESTER 700

FICHE SIGNALÉTIQUE

1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit: 2, 4-D Ester 700*
Utilisation du Produit: Herbicide phénoxy pour mauvaises herbes à feuilles larges.
N° De Code du Produit: 27819

Fabricant/Fournisseur: INTERPROVINCIAL COOPERATIVE LTD.
945 Marion St.
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7 www.ipco.ca

Entree en Vigueur: le 17 juin 2016

Ce Produit est Reglemente en Vertu de la loi sur les Produits Antiparasitaires

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets de la Surexposition:

Voie d'exposition: Par inhalation, contact avec les yeux, ingestion, contact avec la peau.
Inhalation: Peut provoquer des maux de tête, des nausées et un manque de coordination. Peut être nocif si inhalé.
Contact avec les yeux: Peut provoquer une faible irritation des yeux.
Contact avec la peau: Attention: irritant pour la peau. Peut sensibiliser la peau.
Ingestion: Peut être nocif si avalé. L'aspiration comporte un risque d'avaler le produit. Provoquera vomissements, nausées et diarrhées

3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPONENT	NUMERO CAS	% (W/W)
2,4-Dichlorophénoxyacétate, ester de 2-éthylhexyle	25168-26-7	88.32 – 93.78
Distillats Légers (de pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1.88 – 2.00
Autres ingrédients		4.22 – 9.80

Ingrédients qui ne sont pas énumérés sont propriétaires ou non dangereux

4: PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, faire appel au médecin ou à un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

Peau: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 011

PCP# 27819

le 17 juin 2016

Page 1 of 5

Yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette, le nom du produit et le numéro d'homologation lorsque vous cherchez à obtenir une aide médicale

**Soins Médicaux
D'urgence:**

Il n'existe aucun antidote spécifique. Traitez et surveillez les symptômes de toute intoxication systémique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Ne pas provoquer le vomissement. Ce produit peut causer une légère irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination. D'autres effets possibles de surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée.

5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Risques D'incendie
ou D'explosion:** Vapeurs toxiques dans des conditions de température élevée. Prévenir la contamination des sources d'eau en retenant l'eau utilisée pour combattre l'incendie

Moyens D'extinction: Dioxide de carbone, mousse, brume d'eau, poudre sèche

**Risques de Produits
Comburants:** Pas disponible

**Produits Dangereux
de Combustion:** Émanations de vapeurs nocives lors d'un incendie.

**Moyens D'extinction
Spéciaux:** Refroidir les contenants et les structures exposés au feu avec un jet d'eau. Pulvériser de l'eau sur les vapeurs afin de les disperser; réallumage possible. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection

6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

En cas d'un déversement, absorber le produit avec un matériel inerte et éliminer selon les règlements applicables

7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur, D'étincelles, et de remplissage de contenants. Tenir à l'écart des enfants. Prévenir le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas entreposer près d'engrais, produits alimentaires, graines, insecticides ou fongicides. Ne pas contaminer les fossés d'irrigation ou les sources d'eau domestiques. Si cela se produit, aviser la police ou les autorités locales.

8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites D'exposition:

2,4-Dichlorophénoxy acétate, ester de 2-éthylhexyle
LD50-Oral 650 mg/kg Rat
LD50-Dermal: > 4000 mg/kg Rabbit
T.L.V. (ACGIH): Pas disponible
LC50: > 2.66 mg/L (4h, nez seulement) Rat

Distillats Légers (de pétrole), hydrotraités

LD50-Oral > 15, 000 mg/kg Rat

LD50-Dermal: > 3160 mg/kg Rabbit

T.L.V. (ACGIH): Total Hydrocarbures: 1200 mg/m³

LC50: Pas disponible

Contrôles

D'ingénierie: Ventilation locale est requise.

Appareil Oculaire: Lunettes de sécurité avec écrans latéraux approuvée par la CSA ou lunettes étanches

Appareil Respiratoire: Respirateur purificateur d'air approuvé par NIOSH/MSHA et équipé de cartouche(s) contre les vapeurs organiques lorsque près de ou sous les limites admissibles d'exposition (TLV). Appareil de protection respiratoire autonome lorsque au-dessus des limites admissibles d'exposition ou lorsque les concentrations sont inconnues.

.Protection de la Peau

(Bras et mains): Des gants de CPV ou de caoutchouc.

Protection de la Peau

(Pieds): Des bottes de caoutchouc.

Protection de la Peau

(Corps): Une combinaison de travail.

Autres Protections

Personnelles: Les recommandations offertes ci-dessus indiquent en général les équipements qui protégeront contre la surexposition au produit. Les conditions d'utilisation, la capacité des mesures d'ingénierie ou de contrôles, et les expositions actuelles prescriront la nécessité d'utiliser des équipements de protection spécifique pour votre place de travail.

9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique: Liquide

Apparence et Odeur: Couleur brunâtre, odeur de solvant

Poids Spécifique:
(@ 20 °C) 1,1300Densité de Vapeur:
(Air = 1) Distillats Légers (de pétrole), hydrotraités: > 7.5

Solubilité Aqueuse: Émulsifiées

Solubilité dans L'eau: Pas disponible

Point de Congélation: < 0°C

Volatilité en % par

Volume: Pas disponible

Point D'ébullition: Distillats Légers (de pétrole), hydrotraités: 237 - 277°C

Seuil de L'odeur (ppm): Pas disponible

Coefficient de

Répartition eau/huile: Pas disponible

Pression de Vapeur:

(mm d'Hg) Distillats Légers (de pétrole), hydrotraités: 0 Kpa @ 20°C

Taux D'évaporation: Distillats Légers (de pétrole), hydrotraités: < 0.001 (acétate de n-butyle= 1)

pH: (1% Sol'n) 5,0

Viscosité: 34.4 cps @ 20°C

Point D'éclair et

Méthode de

Détermination:(°C) > 93.3°C (Tag coupelle fermée)

Limite D'inflammabilité

(% en Air): Distillats Légers (de pétrole), hydrotraités: Inférieure: 0.5

Supérieure: 4.8

Température

D'Auto-Ignition:(°C) Distillats Légers (de pétrole), hydrotraités: 243°C

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-346

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 011

PCP# 27819

le 17 juin 2016

Page 3 de 5

10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Température de Décomposition: (°C)	Non établi
Stabilité:	Stable dans les conditions normales.
Produits à Éviter:	Acides, bases et agents oxydants
Produits de Décomposition Dangereux:	Chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres composés chlorés.
Polymérisation ou Condensation Dangereuse:	Ne se produit pas
Conditions à Éviter:	Températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'allumage

11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Absorption Cutanée:	Acute Cutanée LD50 (Rat) >4000 mg/kg.
Ingestion:	Acute orale LD50 (Rat) 737 mg/kg
Inhalation:	CL50: 2.66 mg/L (4h, nez seulement) Rat
T.W.A. (ACGIH):	Total des hydrocarbures : 1200 mg/m ³
Effets de L'exposition Chronique:	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer l'apparition de symptômes aux reins ou au système nerveux central.
Effets Mutagènes:	Certains tests se sont avérés positifs et d'autres négatifs mais la majorité des résultats ont démontré que 2,4-D n'est pas mutagène. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant mutagéniques.
Effets Cancérigènes:	Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxye dans la classe des carcinogènes 2B ; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les humains. Des études alimentaires plus récentes sur la durée de vie des rats et des souris n'ont démontré aucun potentiel carcinogène pour 2,4-D. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant mutagènes et il est peu probable qu'ils causent des tumeurs.
Effets Tératogènes:	Des études avec 2,4-D conduites sur des animaux de laboratoire ont démontré que les foetus étaient plus légers et que la progéniture éprouvait des retards de croissance mais ces résultats provenaient de doses toxiques aux mères. Les produits similaires à la composante d'hydrocarbures ne sont pas considérés comme étant des intoxicants tératogéniques.
Effets Sur la Reproduction:	Aucun effet sur la reproduction attribuable au 2,4-D n'a été relevé lors des études en sur les animaux de laboratoire.

12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Données sur le 2, 4-D 2-EHE ou formulation EC**

96-Hour CL50 (mg/L): 7.2 (Truite arc-en-ciel)
 96-Hour CL50 (mg/L): > 5 (Crapet arlequin)
 48-Hour EC50 (mg/L): > 5 (Daphnées)
 DL50 Oral (mg/kg): > 5620 (Cailles)
 CL50 Diet (ppm): >5620 (canards mallards)

Informations sur le devenir chimique: Des études pratiques et en laboratoire démontrent que le 2, 4-D 2-EHE se dégrade rapidement en acide de base. La demi-vie de l'acide ainsi produit varie de quelques jours à quelques semaines.

13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666
 Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-346
 Date d'entrée en vigueur:
 MSDS # 011

PCP# 27819

le 17 juin 2016
 Page 4 de 5

Éliminer les résidus dans un incinérateur approuvé ou dans une installation de traitement ou d'élimination des résidus selon les règlements applicables. Ne pas éliminer aucun résidu dans un égout local ou dans les déchets domestiques.

14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit est classé comme «**non réglementé**» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses

15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Numéro D'enregistrement
Loi Sur Les Produits
Antiparasitaires: 27819
Pour de Plus Amples
Recommandations,
Composer: 204-233-3461
Etat de la fs:
Remplace la fs
Datee du: le 25 mars 2014

16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classification Simdut: B3, D2B
Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources qui sont reconnues être fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.